

## SUMMARY CONVICTIONS ACT

Pursuant to the provisions of subsection 19(1) and paragraph 33(1)(l) of the *Summary Convictions Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows:

1. ANY ticket issued in respect of an offence against a bylaw of the City of Whitehorse and containing the endorsement provided for by Section 18 of the *Summary Convictions Act* may contain also the endorsement provided for by Section 19 of the *Summary Convictions Act*.

Dated at Whitehorse, in the Yukon Territory, this 22nd day of October, A.D., 1982.

---

Administrator of the Yukon

## LOI SUR LES POURSUITES PAR PROCÉDURE SOMMAIRE

En vertu des dispositions du paragraphe 19(1) et de l'alinéa 33(1)l) de la *Loi sur les poursuites par procédure sommaire*, le Commissaire en conseil exécutif décrète ce qui suit :

1. TOUT procès-verbal d'infraction délivré relativement à une infraction à un arrêté municipal de la cité de Whitehorse et portant la mention spéciale visée à l'article 18 de la *Loi sur les poursuites par procédure sommaire* peut porter également la mention spéciale visée à l'article 19 de la même loi.

Fait à Whitehorse, dans le territoire du Yukon, le 22 octobre 1982.

---

Administrateur du Yukon